

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

LA LEGENDE DU CHEVALIER QUI  
DONNE SA FEMME AU DIABLE.

Ayant dit un bon oramus,  
Beaux seigneurs qui ces mots oyez,  
Chantez donc, et moue ne soyez  
De cœur: Te Deum laudamus.

La vie de monseigneur saint Yvère  
par personnages.

Il y avait au douzième siècle, à Congy,  
dans le comté de Champagne, un brave et  
loyal chevalier, plus libéral, dit-on, que ne  
le comportait sa fortune, et trop adonné  
peut-être à ses plaisirs; car il dissipait en  
peu d'années tous ses biens et tomba dans  
une profonde misère. Ceux qu'il avait  
combattus de ses libéralités, ses amis et les  
compagnons de ses festins ne le comblèrent  
plus de ce qu'il fut devenu pauvre.

Il avait épousé une jeune dame, dont les  
grâces, la modestie et la douceur le ren-  
dèrent heureux époux. La dot de la tendre  
Marie s'était évanouie comme le reste. Il  
ne demeurait que ce couple infortuné qu'un  
mauvais délabré et la solitude. Marie cepen-  
dant, soumise à son époux, ne faisait ni  
plaintes, ni questions, ni reproches.

Mais pour achever de désoler le seigneur  
de Congy, on lui annonça que le comte de  
Champagne, son suzerain, devait passer  
sous peu de jours en sa terre, et qu'il com-  
ptait faire halte chez lui pour le dîner. Le  
chevalier, qui aimait la vanité et la magni-  
ficence, s'égarait en proie à ses noirs chagrins  
dans un lieu écarté où il put pleurer sans  
honte.

Comme il était dans le plus fort de sa  
douleur, et qu'il ne trouvait dans son esprit  
aucun moyen de faire face honorable à la  
brillante visite qu'il allait recevoir, il enten-  
dit, à la chute du jour, les pas rapides d'un  
cavalier qui venait à lui. Il se hâta de s'é-  
lever, et se vit tout à coup en  
présence d'un homme de haute taille et de  
figure imposante, monté sur un coursier su-  
perbe. Il le considéra attentivement; mais il  
ne l'avait vu ni par là. L'inconnu cepen-  
dant s'était arrêté; il descendit de che-  
val: vous êtes dans l'affliction, dit-il avec  
intérêt au seigneur de Congy; ne m'en  
veillez pas d'en savoir la cause: si vous  
consentez à me rendre hommage, je puis  
vous donner bien plus de richesses que vous  
n'en avez perdue.

Avant de répondre, le chevalier examina  
de nouveau l'étranger. Ses offres n'avaient  
rien de tout-à-fait extraordinaire, dans un  
siècle où la féodalité était en vigueur;  
quoique simplement vêtu de noir, il ne por-  
tait ni sur son manteau, ni sur ses harnais  
de son cheval aucune armoirie qui indiquât  
un souverain puissant. Le seigneur de  
Congy dit enfin:

— J'ai pour suzerain le comte de Cham-  
pagne; tout ce que je pourrais faire le ser-  
ment de foi et hommage que j'ai juré en ses  
mains, je le ferai pour vous quand je serai  
convaincu que vos promesses sont sérieuses.  
Mais avant toutes choses, je veux savoir  
qui vous êtes.

— C'est inutile, dit l'inconnu, si nous ne  
faisons notre accord. Je puis vous dire  
toutefois que l'hommage auquel je prétends  
me porter pas atteinte à ce que vous devez  
au comte de Champagne, votre suzerain,  
qui, dans deux jours, s'arrêtera pour la di-  
née à votre manoir.

Ces derniers mots rappellèrent cruelle-  
ment au chevalier sa situation désespérée.  
— Qui que vous soyez, dit-il après un mo-  
ment de silence, et dussé-je me perdre,  
hormis l'honneur, je me livre à vous, car  
j'allais mourir. Mais, ajouta-t-il avec an-  
goisse, je dois vous connaître!

— Eh bien! dit le cavalier, ne vous ef-  
farouchez point; les mots sonneront mal  
peut-être à votre oreille chrétienne...  
Je suis... voyez en moi l'ob-  
jet de tant de vaines terreurs... et ange dé-  
chu...

— Satan! s'écria, en reculant de deux  
pas, le seigneur de Congy...  
Et dans une agitation violente, il leva la  
main droite pour se munir d'un signe de  
croix. L'étranger lui saisit le bras à la  
hâte.

— Arrêtez, dit-il; votre effroi n'est qu'un  
préjugé; je ne suis pas votre plus grand en-  
nemi; vous êtes sans moi sur le seuil du  
désespoir; je puis relever votre maison,  
vous combler de biens et d'honneurs...  
— Je n'en doute plus, dit le chevalier  
avec amertume; non je n'en saurais plus  
douter... Mais en quoi consiste l'hommage  
auquel vous voulez me soumettre?

— Le diable parut se recueillir un instant,  
puis il annonça qu'il n'exigeait que trois  
choses:

— La première, dit-il, pourra vous sembler  
une dure extrémité; mais j'ai besoin de ga-  
ranties, et le reste sera plus facile. Il faut  
que vous me vendiez votre femme... Vous  
l'amèneriez ici, dans un an, à pareil jour...

Le chevalier s'était indigné, quoiqu'il dût  
s'attendre à choses pareilles; son cœur se  
boulevra de colère et d'horreur; il garda  
un long et morne silence. Mais après une  
hésitation pénible, il pensa enfin que l'ange  
rebelle eût pu exiger pis encore, et qu'une  
année lui restait pour aviser à modifier ce  
marché épouvantable.

— Quo je livre ma femme! balbutia-t-il  
néanmoins en balançant encore...  
— J'exige seulement, dit le cavalier, que,  
dans un an, à pareil jour, vous me l'ap-  
portiez ici, seule avec vous...

Le chevalier accepta cette condition.  
Il signa de son sang sur un triangle de pa-  
chemin vierge la promesse de l'exécuteur.  
Les yeux de l'homme noir brillèrent alors  
plus éclatants. Il énonça la seconde clause,  
qui fut que le chevalier reniât son Dieu.  
Ses cheveux se dressèrent sur son front à  
cette parole infernale. Il se récria, sans  
que l'étranger dit un mot; il avait l'air de  
reconnaître qu'il fallait laisser cours au pro-

VOL. I.

MONTREAL, MARDI 4 SEPTEMBRE 1838.

NO. 4.

Le plus grand bien du plus grand nombre.

miers mouvements dans de telles exigences.  
Et lorsqu'il eut exprimé tout son effroi, le  
chevalier se résigna à cet autre crime, en  
songeant encore qu'il lui restait une année  
et la ressource du repentir. Sans oser regar-  
der le ciel, il répéta les blasphèmes que le  
diable lui dicta; il écarta de son talon deux  
morceaux de bois mort mis en croix, et dé-  
manda, dans un malaise extrême, quelle était  
la troisième condition de son pacte? Le ca-  
valier noir déclara qu'après celle-ci il n'exi-  
gerait plus rien; mais qu'il fallait renier la  
Vierge...

Le seigneur de Congy tressaillit avec fu-  
reur.  
— Renier la Vierge sainte, s'écria-t-il hau-  
tement révolté, c'est une infamie à laquelle  
je ne consentirai jamais... Après deux for-  
faits qui perdent mon âme, renier la Vierge,  
la patronne, la protectrice de ma femme que  
je trahis et que je livre!... Pauvre Marie! que  
lui resterait-il donc? Jamais, jamais, répéta-  
t-il.

Et il se montra si ferme dans sa fidélité à  
la mère de Dieu; il témoigna si positive-  
ment son aversion pour tout blasphème con-  
tre elle, que le diable voyant toutes ses ins-  
tances vaines, se contenta de ce qu'il avait  
déjà obtenu. Il fit valoir au chevalier cette  
condescendance; il lui indiqua dans quel  
endroit de sa maison il trouverait déposés  
d'immenses sommes d'or et des morceaux  
de pierreries. Après quoi il remonta à che-  
val, recommandant au seigneur de Congy  
d'être exact à la fin de l'année.

Le chevalier se retrouvant seul au pied  
d'un vieux arbre s'efforça de bannir de son  
meubles ses pensées affligeantes, et regagna  
sa maison, où il trouva précisément les trésors  
indiqués. Il les recueillit avec em-  
pressement, sans oser confier à sa femme  
le pacte qu'il venait de contracter. Puis il  
s'occupa immédiatement de la visite qu'il  
attendait.

Il reçut le comte de Champagne avec  
une magnificence telle, que ceux qui le  
croyaient pauvre, ne savaient plus que pen-  
ser. Il acheva de les confondre lorsque le fou  
du comte, son suzerain, lui rappelant que St.  
Bernard prêchait alors la seconde croisade  
et lui demandant s'il ne suivrait pas sous sa  
bannière le seigneur roi Louis-le-Jeune, le  
chevalier répondit que des engagements par-  
ticuliers le retiendraient toute l'année en  
son manoir, mais qu'il offrirait au comte de  
Champagne, de qui il relevait, deux cents  
marcs d'or pour l'aider dans l'équipement  
de la troupe de braves qu'il se proposait de  
croiser. Le comte de Champagne reçut  
avec gratitude cette somme énorme; et tou-  
te sa cour complimenta le seigneur de  
Congy, qui bientôt racheta des serfs, agran-  
dit ses domaines, fit reconstruire un château  
sombreux, et reprit sa généreuse habitude  
de se distinguer par des dons et des festins,  
ce qui lui ramena ses bons amis.

On remarquait seulement qu'il avait perdu  
sa gaîté d'autrefois, son front était constan-  
tement chargé d'ennuis. La joie de se  
voir redevenu riche, les plaisirs qui se suc-  
cédaient dans sa vie nouvelle, les occupa-  
tions qu'il cherchait à se créer sans cesse  
pour se distraire, l'entouraient bien un  
peu contre les douleurs où devait le jeter  
l'exécution de sa promesse signée de son  
sang. Mais son cœur se rongait lentement,  
ses nuits étaient sans sommeil; son bon-  
heur n'était qu'un éclat sans réalité. Sa  
femme venait depuis quatre mois de lui  
donner un fils, quand l'anniversaire du pacte  
arriva.

Le chevalier, dont l'orgueil aurait eu à  
rougir si l'on eût connu la source de ses ri-  
chesses, n'avait encore confié son secret à  
personne. Jusqu'à la dernière heure, il remit  
de jour en jour le pénible devoir de se con-  
corier là-dessus. Ce ne fut qu'au moment  
fatal qu'il regretta amèrement de n'avoir  
pas consulté quelque savant prêtre; et il  
n'avait plus le temps. Mais une pensée  
le rassura: sa jeune épouse, si pieuse et si  
pure, serait-elle donc abandonnée au ciel?  
... Il l'appela et lui dit:

— Nous avons aujourd'hui un voyage à  
faire, vous allez monter à cheval et venir  
avec moi.  
La jeune dame remit son fils dans les  
bras de sa nourrice, fit sa prière, et suivit  
son mari.

— Reviendrons-nous bientôt, dit-elle?  
— Oh! si nous n'allons pas loin, répondit le  
chevalier.

Puis il hâta de presser le départ.  
Après avoir marché une heure, les deux  
époux rencontrèrent une chapelle dédiée à  
la sainte Vierge. La dame de Congy,  
ayant une très grande dévotion pour sa di-  
vine patronne, demanda à son mari la per-  
mission d'entrer un instant dans cet or-  
atoire. Le chevalier, depuis un an, n'avait  
osé mettre le pied dans une église; il donna  
la main à sa femme, et garda les deux  
paléfrois à la porte; la dame demeura fort  
peu de temps à sa prière. La voyant  
bientôt reparaitre, le chevalier l'aida à re-  
monter en selle et reprit son chemin. Inon-  
dé d'une sueur glacée et frémissant davan-  
tage à mesure qu'il approchait du terme.

Jamais sa jeune épouse, dont il sentait  
avec terreur qu'il n'était plus digne, au mo-  
ment où peut-être il s'en allait séparer pour  
toujours, ne lui avait paru si ravissante et si  
belle; sa candeur, la sérénité de ses re-  
gards, son suave sourire lui imposaient à  
la fois le respect et l'amour. Mais le sei-  
gneur de Congy n'osait que soupir, il était  
trop esclave de la loi jurée, et redoutait trop  
celui avec qui il s'était lié, pour oser recu-  
ler devant son serment, quoiqu'il lui semblât  
alors que lui ôter sa femme, ce serait lui

rancher le cœur. De chaudes larmes  
roulaient par instant dans ses yeux, sa poi-  
trine se gonflait en apercevant les rochers ar-  
ides et le vieux noyer desséché où son en-  
trevue avec l'homme noir avait eu lieu. Il  
se rapprocha vivement de sa compagne, il  
lui prit sa main, fraîche et veloutée comme  
la feuille de rose.

— Ma chère Marie, lui dit-il...  
Et il ne put rien ajouter.  
— Vous pleurez, répondit-elle, et vos  
larmes sont trempées; avez-vous donc des  
peines?...  
— Elle s'arrêtait.  
— Oh! marchons, cria-t-il, je ne puis tar-  
der.

Il eut voulu presser sur son cœur: un  
sentiment, dont il ne pouvait se rendre  
compte, ne lui laissait alors pour sa femme  
que le respect d'adoration qu'on accorde aux  
hotes du ciel. Il n'osa plus la regarder, et  
pinça son cheval avec désespoir.

Dès qu'ils arrivèrent au lieu où le pacte  
avait été signé, le cavalier à qui la jeune  
femme était venue, accourut un grand  
galop, suivi de quelques écuyers comme  
lui vêtus de noir. Mais il n'eut pas plutôt  
aperçu la dame que le seigneur de Congy  
lui amena, qu'il pâlit, trembla, baissa les  
yeux et n'eut pas la hardiesse d'avancer.

— Homme perfide, s'écria-t-il, en re-  
levant ses regards et flammés sur le chevalier,  
est-ce là ton serment?  
Que prétendez-vous dire, répliqua le  
seigneur de Congy? Ne suis-je pas à  
l'heure juré? Je vous amène plus que  
ma vie. Mais avant de tenir une conven-  
tion illégitime, je viens savoir si je pouvais  
disposer d'autre chose que de moi-même?

— Le pacte est signé de ton sang, homme  
lâche et sans honneur, interrompit le démon.  
Ne devais-tu pas emmener la femme en  
ces lieux? Et tu viens ici avec ma constan-  
te ennemie...  
Le chevalier ne comprenant rien à ces  
paroles, s'agitait vivement sa femme qui,  
se retourna vers sa femme. Une armoire  
de lumière entourait le front de sa jeune  
compagne; et l'homme noir n'osait même  
plus élever la voix.

Car il faut que vous sachiez que la pieu-  
se dame de Congy, étant entrée dans la  
chapelle dédiée à la sainte Vierge, s'était  
merveilleusement enfoncée au commence-  
ment de sa prière, et que la mère de Dieu  
qui la protégeait avait pris sa figure pour  
accompagner le chevalier au rendez-vous...  
Le seigneur de Congy, stupéfait et plein  
d'admiration, ne savait plus quelle con-  
tenance faire. Il se jeta précipitamment à  
bas de son cheval pour se mettre à genoux  
devant celle qu'il croyait encore sa femme,  
quand elle dit au diable:

— Méchant esprit, osez-tu bien penser  
à faire ta proie d'une femme que je protège?  
Je viens de relever ce pécheur de son a-  
postasie, et retirer de tes mains la vaine  
promesse que tu as fait signer.

Après quelques difficultés, le pauvre  
Satan fut battu; il rendit le pacte et se re-  
tira, non sans se permettre de trop clairs  
murmures. La Vierge fit un sermon au  
chevalier, le reconduisit à sa femme qui n'é-  
tait pas éveillée encore et l'attendait dans la  
chapelle; et depuis, les deux époux vécu-  
rent long-temps ensemble, heureusement  
et dévotement, devant leur fils dans la  
crainte de Dieu, la haine du diable, et l'a-  
mour de la Vierge Marie.

Correspondances.

M. LE REMAQUEUR,  
Le Mercury qui depuis l'arrivée de lord  
Durham a l'avantage de compter plusieurs col-  
laborateurs à ses colonnes éditoriales, en par-  
tant la semaine dernière de l'empressement  
de Mr. Louis Michel Viger, attribua cet em-  
pressement à une offense politique. Velle du  
séjour. C'est organe qui plus d'une fois par-  
la par autorité, vient de faire une affirmation  
positive. Il a donc les moyens de la soutenir.  
Peu suis content, car pour la première fois je  
peux espérer connaître la cause de l'empres-  
sement de Mr. Viger. Je prie donc le Mercury,  
ou l'un de ses collaborateurs de nous dire  
quel est le fait imputé à ce citoyen  
comme offense politique. C'est peu exiger de  
l'organe de l'administration quand il s'agit de  
justifier une détermination dans les échos pen-  
dant plus de deux mois. Si ce fait existe,  
pourquoi n'a-t-on pas fait le procès à celui à  
qui on l'imputait à crime, puisque lui-même il  
demandait. Mr. Viger n'était pas obligé d'ac-  
cepter l'empressement par ce moyen de  
l'habile gradée des cautionnements requise. Il  
n'a pas accepté, cette amitié. Lord Dur-  
ham le sentait bien. Mr. Butler le sentait  
aussi; et ce sentiment n'a pas été pour rien  
dans le motif de sa visite à Mr. Viger. Mr.  
Viger, en restant en prison après le 23 juin, de-  
venait l'accusateur de lord Durham qui l'y dé-  
tenait de fait, au lieu d'être son accusé.

— Faites mon procès, disait la victime: j'ai  
droit à ce procès d'après ces lois que vous  
vantez tant; ou si vous me refusez de me con-  
fronter avec mes accusateurs, vous violez ces  
mêmes lois. Si vous êtes convaincu de mon  
innocence, comme j'ai raison de le croire, alors  
mettez-moi en liberté, ces mêmes lois vous  
l'ordonnent.

« Je ne ferai ni Pun ni Pantre, » répond  
lord Durham. « Vous êtes seul, isolé, sans les  
verveux; je vous en ferai sortir, dussé-je em-  
ployer contre vous toute la puissance arbitraire  
du gouvernement; mais vous en sortirez sans  
procès, et seulement après avoir souscrit à un  
concombrement de £4000 qui pourra être invo-  
qué comme un aveu de culpabilité, tout aussi  
légal qu'un autre Sec. &c. »

Et le public voit tout un gouvernement aux  
prises avec un simple individu, l'assembler  
sous la masse de lois spéciales enfantées par  
une législation arbitraire. Quel beau spectacle  
nous présente lord Durham! Il appelle toute sa  
législation à exercer son omnipotence contre

un seul individu, et lui lord Durham, lui le  
champion, dit-il, des libertés des peuples et du  
sujet anglais, attacher une nouvelle palme à sa  
réputation politique, celle d'avoir eu le mérite  
de suspendre la loi de l'habes corpus, et pal-  
ladium des libertés de ses concitoyens! Tel est  
en effet le spectacle que vient de nous offrir le  
premier réformiste de l'Angleterre. Lord Dur-  
ham a réussi. Mr. Viger est sorti de prison.  
Il a cédé à la force. Mais la victoire sous le  
point de vue moral, à qui appartient-elle? Le  
Mercury voudrait-il nous dire quelle est, dans  
de hauts lieux, Poisson sur ce sujet?

Puisque le Mercury a les moyens de puiser  
aux sources, et que nous en sommes sur un  
empressement que, sans provocation aucune  
il a voulu justifier en affirmant un fait que  
nous révoquons en doute jusqu'à nouvelle ex-  
plication officielle, nous le prions aussi de nous dire  
quelle est la date du warrant en vertu duquel  
Mr. Viger a été arrêté et jeté dans les cachots,  
si ce warrant est en date du 16 novembre ou  
du 18 novembre dernier; si c'est en vertu d'un  
warrant du 16 novembre, pourquoi n'a-t-on  
monté à Son Excellence qu'un warrant en date  
du 18 novembre. Si au contraire il n'a été  
détenu qu'en vertu d'un warrant du 18 no-  
vembre, le Mercury aurait-il la honte de nous  
dire ce qu'il est devenu le warrant du 16 no-  
vembre qui est celui en vertu duquel Mr. Vi-  
ger a été arrêté le 18 novembre au soir; et  
le seul qui existait alors; et aussi pourquoi,  
dans ce cas, le Procureur Général ou les ma-  
gistrats de Montréal ont-ils permis à Mr. Vi-  
ger, accusé de la grave offense politique que  
lui compte positivement le Mercury, de se  
promener libre dans les rues de Montréal, en  
leur présence, pendant deux grandes journées?  
Le Mercury voudrait-il aussi porter sa condes-  
cendance officielle jusqu'à nous informer, dans  
le cas où deux warrants auraient été signés,  
l'un en date du 15 novembre et l'autre du 18  
novembre, si Pun et l'autre ont été signés par  
les mêmes magistrats, et s'ils étaient en tout  
semblables; et si le Mercury affirme (ce qui  
est la vérité) que ces deux warrants n'ont pas  
été revêtus des mêmes signatures, voudrait-il  
nous expliquer comment il se fait que Mr.  
Thurton Penn, magistrat de Montréal, a été  
fait membre du Conseil spécial de Sir John  
Colborne, (Conseil qui a donné l'exemple,  
suivi par lord Durham, de suspendre l'habes  
corpus) tandis que Mr. Luvillier, autre magis-  
trat de Montréal, n'a pas eu cet honneur,  
quoique bien mérité? Ce sont des faits bien  
intéressants à connaître pour fournir des té-  
moignages à l'histoire politique du pays; et le  
Mercury, plus que tout autre, peut nous donner  
les meilleurs enseignements sur le sujet.

Comme j'ai de fortes raisons de croire que  
Mr. Viger a été assujéti, durant son emprison-  
nement, aux plus injustes vexations, le Mercury  
qui d'instinct a nié ce fait d'une ma-  
nière assez cavalière, quoique par autorité, au-  
rait-il le courage d'affirmer aujourd'hui que  
ces restrictions n'ont pas existé, depuis la pré-  
tendue amnistie que Mr. Viger a repudiée,  
jusqu'à la visite que Mr. Butler lui a faite à la  
prison après son retour du Haut-Canada, veut  
le trois du courant. Le Mercury serait-il as-  
sez bon et assez complaisant pour apprendre à  
lord Durham qui doit le désoler, comment il  
se fait que lorsque le Procureur Général refusait  
de nous passer, disant qu'il n'en avait pas le  
pouvoir, Mr. le Schélier Général O'Sullivan,  
son infidèle, donnait lui-même cette passe. Si  
ce dernier fait est vrai, ne pourrions-nous pas  
faire au Mercury cette question: Est-ce que lord  
Durham n'a pas la même confiance dans Mr.  
Ogden qui pourtant a fait tout son possible  
pour la mériter, que dans Mr. O'Sullivan?  
Les uns disent que c'est renvoyer les gens de  
Caïphe à Pilate: les autres diront vulgaire-  
ment que c'est tomber de siège en chaud  
mal. Je n'entends pas déterminer entre eux,  
d'autant plus que j'aime mieux m'en tenir  
aux explications que me donnera sans doute le  
Mercury, cet messager des Dieux et du  
Château St. Louis. Que dis-je? j'oubliais...  
Comme j'ai encore d'autres questions im-  
portantes à adresser aux collaborateurs du  
Mercury, je regrette que votre feuille ne soit  
pas publiée deux fois au moins par semaine.  
Pai peine à attendre huit jours, tant cela  
presse.

MONTREAL

Mardi 4 Septembre 1838.

Nouvelles étrangères.

Le paquebot George Washington parti de  
Liverpool le 25 juillet, est arrivé à New-  
York le 29 août, apportant des journaux de  
Londres jusqu'au 29 et de Liverpool jusqu'au  
moment du départ.

Le 25, dans la chambre des lords, l'évê-  
que d'Exeter demanda à lord Glenelg si ce  
qui suit forme partie d'une lettre officielle  
écrite à lord Durham: « Les seules institu-  
tions permanentes aux gouvernements ayant été  
régulièrement établies par la loi pour établir  
les catholiques romains, sont dans beau-  
coup de particularités conçues dans un esprit  
opposé à la tolérance religieuse telle que com-  
prise et pratiquée actuellement. »

Lord Glenelg répond affirmativement.  
L'évêque d'Exeter témoigna sa surprise de  
ce qu'on a pu écrire une pareille lettre, et veut  
savoir en quel lieu on regarde ces instructions  
comme contraires à la tolérance dont il s'agit.

Lord Glenelg trouve cette demande très incon-  
venante, et dit, entre autres choses, qu'elles y  
sont contrairement en ce qu'elles ont pour unique  
objet de ruiner (root up) l'église catholique, puis-  
qu'elles permettent aux prêtres catholiques de  
se marier, leur défendent de convertir un pro-  
testant, sous peine de confiscation de son béné-  
fice, et qu'elles spolient leurs cimetières.

L'évêque d'Exeter, voulant relever ce qu'il  
croit être un erreur de lord Glenelg, dit que  
l'église catholique n'a jamais été l'église élabo-  
rée du Canada, et qu'il n'y a que 4 ou 5 ans  
qu'un évêque se trouve à la tête de l'église ca-  
tholique romaine du Canada.

Dans la chambre des communes lord  
Chandos fit motion pour un compte-rendu de  
toutes les nominations faites par le comte de  
Durham, avec mention des salaires.

Le maréchal Soult voyage en Angleterre  
et est bien vu du peuple.

Le duc de Nemours est parti de Londres  
pour Paris.

— La Pique est arrivée à Portsmouth, ayant  
fait la traversée en 20 jours.  
— Mr. Boulanger, un des artistes français du  
jour les plus habiles, est chargé par un minis-  
tre du cabinet anglais de faire le tableau du  
couronnement de la reine Victoria; il a reçu de  
S. M. l'ordre de tirer son portrait.

Nous extrayons du Canadien le docu-  
ment qui suit, publié d'abord dans la gazette  
de Mackenzie imprimée à New-York, et repro-  
duit, entre autres journaux américains,  
dans le Burlington Sentinel:—

ANNÉE PATRIOTE.  
Cedar Swamp, Haut-Canada,  
4 août 1838.

Sir George A. Arden, etc, etc, etc.  
Vous avez jugé à propos de faire le bour-  
reau, le boucher dans les meurtres de Lount et  
Mathews, et plus tard dans la mort de Mor-  
tow.

La présente est pour vous informer empha-  
tiquement, que pour chaque patriote que vous  
prenez, l'exécuteur de deux des toires les plus  
marquantes. Je ne vous annonce pas cela com-  
me une insignifiante bravade, mais pour vous  
donner un franc et honnête avis. Vous avez  
donné à agir en conséquence. Le passé sera  
vengé, prenez garde d'y ajouter une nouvelle  
liste. Vous m'avez connu à Pécole il y a trente  
ans. Je suis encore le même.

Comme vos précédents, vous êtes Pennemi  
mortel de la Constitution britannique. Nous,  
qui avons fait l'opposition à la maladministra-  
tion coloniale, et sommes les vrais défenseurs.  
Vous combattîtes une fois pour les libertés  
de la Grande-Bretagne, moi aussi. Vous en  
êtes maintenant à prendre des hommes pour  
avoir été pris les armes à la main supportant  
et maintenant cette liberté.

Prenez garde Monsieur, vous êtes sur le  
sommet d'un terrible volcan. Je regrette de  
ne pouvoir souscrire, comme un gentilhomme  
se soucier envers un autre. Je ne suis ni se-  
rieux votre très humble serviteur. Je suis ici et  
ailleurs tout simplement,

DONALD McLEOD,  
Général Commandant l'Armée Patriote I.I.C.  
Cortège,  
JAMES COLCLOUGH, Adjt Général.

—00000—

Le Temps.—Nous avons reçu le second nu-  
mero de ce nouveau journal, dont l'existence,  
selon les assurances qu'en donne l'éditeur,  
serait appuyée sur des bases solides et per-  
manentes. On trouvera sur la rubrique de  
Montréal deux extraits de ce journal, sur deux  
sujets politiques susceptibles d'avoir été traités  
dans un esprit tout-à-fait différent que celui  
dans lequel ils ont été écrits, si le but du  
Temps est de faire une opposition systé-  
matique au gouvernement, et de ne pas entrer  
franchement dans la voie de conciliation que  
Lord DURHAM est venu nous offrir. Puise  
l'espérer que nous font former ces deux articles,  
ne pas être déçus.

Nous apprâidissions au projet du Temps de  
mettre la presse à la portée des plus modestes  
existences, et nous lui souhaitons du succès.  
(Canadien.)

—00000—

Outrage atroce.

Dimanche dernier, entre 7 et 8 heures du  
soir, la dame docteur Lusignan, accompa-  
gnée de son beau-frère, Mr. Georges Kemble,  
retournaît à sa demeure, faubourg St. Antoine,  
grand' rue, lorsqu'elle se vit assaillie par  
un soldat, qui, la bâtonnette à la main, se pré-  
cipita vers elle pour lui porter un coup, qu'elle  
eut heureusement éviter en se reculant de côté.  
Le soldat passa outre, suivi d'un autre. Ma-  
dame Lusignan, qu'un pareil attentat avait effrayé  
à l'extrême, se rendit en toute hâte chez-elle et  
Mr. Kemble revint aussitôt sur ses pas, se procura  
des secours et fit des recherches, mais en vain,  
les soldats avaient disparu. La lune n'était  
pas encore levée, et il faisait trop obscur pour  
qu'il fût possible de distinguer quel régiment  
ils appartenaient; en sorte que si l'enquête la  
plus rigoureuse n'est faite de suite par ceux  
qui le doivent, un grand criminel est sûr d'é-  
chapper au châtiment que la société est en  
droit de lui infliger. L'attentat eut lieu entre  
la petite maison de D. Torrance éc. et celle  
du docteur Lusignan, espèces de plusieurs  
arpens, endroit où il ne se trouve pas d'autres  
habitations et où par conséquent il pouvait se  
commettre avec l'autant plus de chance d'im-  
punité. Il y passe peu de monde, et lors de  
l'assaut il n'y avait d'autre personne que celles  
dont on parle. Si l'attaque eût eu lieu près  
de quelque maison, comme il était de bonne  
heure, M. Kemble eût pu y déposer madame  
Lusignan et aller immédiatement à la poursui-  
te des soldats, mais malheureusement il n'en  
fut pas ainsi. On nous assure que cette affaire fut  
tellement sérieuse, que madame Lusignan pos-  
sède la nuit dans la plus grande agitation, et qu'elle  
en ressent encore les conséquences. C'est  
en présence de pareils faits qu'il convient de  
demander de quelle utilité est la police organi-  
sée? Des gardes de nuit sont postés dans les  
rues, ils arrêteraient bien un Canadien sous le  
moindre prétexte, mais un soldat de S. M. l'écrit,  
il ne faut pas le molestier. On dira peut-être que  
les soldats en question étaient ivres, cela se  
peut, mais cela ne fait qu'aggraver leur crime.  
On devrait ne pas les laisser se promener par  
les rues avec leurs bâtonnettes puisqu'elles  
peuvent devenir entre leurs mains le poignard  
de l'assassin.

—00000—

Loi LYNCH EN CANADA.

Plusieurs  
Canadiens des plus respectables, se trou-  
vant au théâtre de cette ville la semaine  
dernière, essayèrent de mauvais traitements  
de la part d'une partie de l'auditoire. Ils  
occupaient une loge supérieure. Un jeune  
homme s'approcha des Canadiens vers le  
quatrième acte, et menaça d'en jeter deux  
au parterre sous prétexte qu'ils l'empê-  
chaient d'entendre. Or ils étaient tout  
bas. Un magistrat canadien, de la campa-  
gne, tory de principe comme le procureur,  
lui commanda au nom de sa majesté  
de respecter la paix, mais ce dernier, tout  
loyaliste qu'il était, ne respectant ni loi, ni  
souverain, ni magistrat, ni les dames dont  
la salle était remplie, défia l'officier public,  
lui administra des coups de canne et le  
battit jusqu'à lui enfoncer à plusieurs re-  
prises son chapeau sur la tête. La même

chose serait arrivée aux autres Canadiens,  
et surtout à un jeune avocat d'entr'ours, s'il  
n'eussent eu la prudence de se retirer à  
temps; car leur loge fut bientôt assaillie par  
une foule de ces personnes qui s'attribuent  
exclusivement le titre de britannique, at-  
tréces sur les lieux des autres parties de la  
salle, d'abord par le tapage du jeune hom-  
me en question, et bientôt après par un au-  
tre qui les recrutait, et qui, tous deux, pré-  
cisaient l'initiative dans une affaire qui avait  
l'air d'être un complot ourdi d'avance.  
Comme la Quotidienne, d'où nous em-  
pruntons ces faits, les rapporte bien plus en  
détail, ils sont malheureusement trop con-  
nus pour qu'il nous faille aujourd'hui les  
reproduire en entier; nous nous contente-  
rons d'y renvoyer le lecteur et d'ajouter que  
les journaux qui s'étudient à décrier les  
institutions de nos voisins des Etats-Unis  
n'ont encore jamais publié d'actes qui fus-  
sent de nature à les déprécier plus que ceux  
dont il s'agit le seraient par rapport, aux no-  
tres s'il fallait les envisager sous ce point de  
vue. Aussi le Morning Courier se donne  
l'air de garder de n'en rien dire. Les  
dénonciations lui coûtent pourtant pas  
aujourd'hui. Quant au Herald, il en parle,  
mais avec «quelles réticences!» l'organe  
voué des «constitutionnels», il avoue ingé-  
nuement que ses adeptes furent sur le point  
de massacrer les quelques Canadiens qui  
n'avaient en lui la hardiesse de vouloir prendre,  
à côté d'eux, part aux amusements d'une  
soirée dramatique, et peu s'en est fallu que  
les fictions tragiques de la scène ne devin-  
sent de terribles réalités dans l'auditoire  
même. Nous prions les Canadiens, de quel-  
que nuance qu'ils soient, de se rap-  
peler, avant d'aller au spectacle, que des  
loges supérieures au parterre il y a bien de  
40 à 50 pieds.

—00000—

</



